



Municipalité de la Commune de L'Isle

Préavis n° 09/2025

au Conseil communal

Demande de crédit de
CHF 40'000.00 TTC
pour la création d'un espace bureau au sein du bâtiment BASECO

Délégué municipal

M. Philippe Mülhauser, Municipal

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers,

1. OBJET DU PRÉAVIS

L'objet du présent préavis a pour but de soumettre à l'approbation du Conseil communal la demande de crédit pour l'aménagement d'un espace bureau au sein du bâtiment communal BASECO.

2. EXPOSÉ DE LA SITUATION

La commune de L'Isle est membre du Triage Forestier intercommunal du pied du Jura dont les pourcentages sont répartis comme suit :

- L'Isle : 63,82 %
- Cuarnens : 23,90 %
- La Coudre : 9,49 %
- Ferreyres : 1,92 %
- Chevilly : 0,87 %

Notre garde forestier va prendre sa retraite à la fin de cette année. Il a son bureau à son domicile et perçoit une somme de CHF 300.00 par mois à titre de compensation pour cet espace privé. Cette façon de procéder était possible tant que le garde habitait la commune.

La future garde n'est pas domiciliée sur le territoire des communes-membres. La Municipalité juge essentiel que le bureau du garde se situe au plus proche de l'équipe forestière de notre commune. Les locaux de BASECO peuvent être optimisés afin d'accueillir cet espace.

Actuellement, le garde forestier du triage de Cossonay a son bureau à Cossonay. Une étroite collaboration entre les deux gardes est fortement souhaitée et l'inspecteur d'arrondissement aimerait proposer à ce dernier de venir louer un espace bureau au sein de notre bâtiment communal.

3. PROCÉDURE & DESCRIPTIF DES TRAVAUX

3.1. Procédure

La procédure pour la création d'un espace bureau à l'intérieur du bâtiment BASECO ne nécessite pas de mise à l'enquête publique vu que celui-ci sera lié à l'activité déjà existante.

3.2. Mode de conduite des travaux

Ce projet est réalisé et piloté par la Municipalité qui assure la direction des travaux.

3.3. Travaux prévus

Les travaux principaux consistent en :

- aménagement de cloisons et faux plafond de l'espace bureau ;
- installation d'un radiateur relié au chauffage central de BASECO ;
- installation électrique (y compris ligne téléphonique) ;
- aménagement intérieur.

4. ASPECTS FINANCIERS

Le montant pour l'aménagement de l'espace bureau se monte à CHF 40'000.00 TTC. Il a été établi sur la base d'estimations de coûts des travaux et se décompose comme suit :

Désignation des travaux	Montants TTC
Cloisonnement et création d'un faux plafond	CHF 18'000.00
Mobilier	CHF 5'000.00
Installation d'un radiateur relié à l'actuel chauffage de BASECO	CHF 5'000.00
Installation électrique, y compris ligne téléphonique	CHF 9'000.00
Divers et imprévus	CHF 3'000.00
Montant total	CHF 40'000.00

La Municipalité va louer cet espace de travail au Triage Forestier intercommunal du pied du Jura pour un montant annuel de CHF 3'600.00, charges comprises. Selon la clé de répartition citée au point 2 ci-dessus, 63.82% de ce montant seront à la charge de la commune de L'Isle, soit CHF 2'300.00/an ce qui générera un revenu annuel net résiduel de CHF 1'300.00/an pour la commune de L'Isle.

5. AMORTISSEMENT

La durée de l'amortissement est de 10 ans.

6. CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE L'ISLE

- Vu le préavis municipal N° 09/2025 relatif à la demande de crédit de CHF 40'000.00 TTC pour l'aménagement d'un espace bureau au sein du bâtiment BASECO ;
- Après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée d'étudier cet objet ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux ;
- D'accorder un crédit de CHF 40'000.00 TTC à la Municipalité pour l'aménagement d'un espace bureau au sein du bâtiment BASECO ;
- D'admettre que ce montant sera financé par les liquidités courantes ou par l'emprunt.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 8 septembre 2025.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique

La Secrétaire



Anne-Lise Rime

Danièle Jordan

